EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

RACHAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF ET REVENTE D'UNE LICENCE IV

En 2006, l'Etablissement Public Foncier / Smaf a acquis pour le compte de la Commune le fonds de commerce bar – tabac – presse (Le DRINK) situé au 30 rue Auger en vue du réaménagement de cette rue.

De ce fait, cet organisme est propriétaire d'une licence IV.

Monsieur FRAGNE, gérant de l'hôtel Lafayette situé 53 avenue de l'Union Soviétique est intéressé pour acquérir cette licence.

La Ville n'a pas l'utilité de cette licence pour ses propres besoins, aussi il vous est proposé en accord avec votre commission de :

- racheter cette licence à l'Etablissement Public Foncier / Smaf. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 8 227,27 €. Sur ce montant, la Commune a déjà versé 922,14 € au titre de la participation 2007. Au solde restant dû de 7 305,13 € s'ajoutent 241,18 € de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1er février 2008, date limite de paiement d'un montant total de 7 546,31 € ;
- revendre cette licence à Monsieur FRAGNE, pour une indemnité de 8 000 € conforme à l'estimation des Domaines
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2007

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT